



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to the high contrast and dark background.



07281-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.242/2
16 décembre 1976

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Première réunion de consultation
sur l'industrie des engrais

Vienne, 17-21 janvier 1977

QUESTIONS QUI POURRAIENT ETRE EXAMINEES
A LA REUNION DE CONSULTATION^{1/}

Note du Secrétariat de l'ONUDI

^{1/} Le présent document est la traduction d'un texte anglais qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3 - 5
TEXTE PROPOSE POUR EXAMEN ET APPROBATION EVENTUELLE PAR CONSENSUS A LA REUNION DE CONSULTATION	
I. Répartition entre pays développés et pays en développement, d'une part, et entre les pays en développement eux-mêmes, d'autre part, de la production mondiale d'engrais	6 - 8
II. Infrastructure nécessaire pour la production et la distribution des engrais dans les pays en développement	9 - 10
III. Construction et exploitation des usines d'engrais	11 - 12
IV. Financement des usines d'engrais et de l'infrastructure connexe	13 - 14

INTRODUCTION

1. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui s'est tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a constaté que les pays en développement ne contribuent que faiblement à la production industrielle mondiale et a déclaré que leur part devrait être augmentée au maximum et portée, si possible, à au moins 25 % du total de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000.
2. A sa septième session extraordinaire, tenue en septembre 1975, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration et le Plan d'action de Lima et a demandé à l'ONUDI de mettre sur pied un système de consultations entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'industrie. Ces consultations ont pour objet d'étudier les moyens d'atteindre cet objectif et de redéployer en conséquence les activités industrielles menées dans le monde.
3. La part des pays en développement dans la production industrielle mondiale en l'an 2000 ne devra pas nécessairement être identique dans tous les secteurs industriels; dans certains d'entre eux, elle pourra être inférieure à 25 % et dans d'autres supérieure à ce chiffre. Pour ce qui est de l'industrie des engrais, il faudra, selon les estimations de l'ONUDI, que la part de ces pays dans la production mondiale atteigne 25 % en 1980 et 40 % en l'an 2000 pour qu'ils puissent couvrir intégralement leurs propres besoins. Leur part pourrait être d'environ 50 % en l'an 2000 s'ils devenaient de gros exportateurs nets d'engrais vers les pays développés.
4. Les participants à la première réunion de consultation sont donc invités à examiner d'abord la question suivante :
 - Répartition entre pays développés et pays en développement, d'une part, et entre les pays en développement eux-mêmes, d'autre part, de la production mondiale d'engrais.
5. Après avoir fixé l'objectif à atteindre en ce qui concerne la part des pays en développement dans la production mondiale d'engrais, les participants pourraient examiner les questions suivantes :

- Infrastructure nécessaire pour la production et la distribution des engrais dans les pays en développement
- Construction et exploitation des usines d'engrais
- Financement des usines d'engrais et de l'infrastructure connexe.

6. Ces quatre questions prioritaires ont été choisies par l'ONU/DI conformément aux recommandations adoptées à la réunion préparatoire à la première réunion de consultation et inscrites à l'ordre du jour provisoire de cette dernière. Toutefois, cette liste n'est ni exhaustive ni définitive. Les participants pourront décider de compléter (ou d'abréger) l'ordre du jour provisoire proposé par l'ONU/DI. Par ailleurs, étant donné qu'il est envisagé de conférer un caractère permanent au système de consultations, les réunions ultérieures auront la possibilité d'examiner l'une quelconque des quatre questions proposées plus haut ou toute autre question.

7. Les participants à la réunion de consultation devraient parvenir à un consensus sur ce qui doit être fait dans les domaines évoqués ci-dessus qui appellent une coopération entre les pays développés et les pays en développement. Pour aider les nombreux participants attendus à parvenir à un tel consensus, le Secrétariat de l'ONU/DI a établi, en s'inspirant des délibérations et des conclusions de la réunion préparatoire, un projet de texte sur lequel ils pourront se guider dans leurs discussions.

8. Étant donné la complexité de certaines questions qui seront examinées au cours des consultations, le Secrétariat de l'ONU/DI a proposé dans son projet de texte la création de groupes de travail sur des sujets déterminés, groupes qui seraient chargés d'étudier plus avant la question de leur compétence et d'élaborer des propositions techniques détaillées pour la mise en œuvre de la recommandation d'ensemble que devrait adopter la réunion de consultation. Comme l'ONU/DI ne dispose pas à présent d'organes permanents (tels que les comités permanents par secteur industriel) auxquels ces groupes de travail pourraient faire rapport, il est proposé de communiquer leurs conclusions à toutes les parties intéressées et d'en saisir officiellement la deuxième réunion de consultation sur l'industrie des engrais.

9. Les questions et les propositions exposées dans la présente note sont basées sur les documents de référence suivants :

- Conclusions et recommandations adoptées lors de la réunion préparatoire
12 novembre 1976²
- Éléments d'information sur huit questions pouvant être choisies aux fins
d'examen par la réunion de consultation
préparés par le Secrétariat de l'ONUOI, 21 octobre 1976²
- Étude mondiale de l'ONUOI sur l'industrie des engrais de 1975 à l'an 2000
Cette étude sera distribuée au début du mois de janvier 1977.

2/ La réunion préparatoire à la première réunion de consultation sur l'industrie des engrais s'est tenue à Vienne du 8 au 12 novembre 1976, avec la participation d'experts venus des 20 pays suivants : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Brésil, Canada, Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

3/ Ce document a été distribué aux participants à la réunion préparatoire sous la cote ID/NG.236/2. Les cinq premières des huit questions qui y sont évoquées seront examinées à la réunion de consultation. Les questions 1 (répartition de la production) et 5 (prix des engrais) ont été rattachées à la première question. Les questions 2 (construction) et 3 (exploitation) des usines d'engrais ont été regroupées pour former la troisième question. Enfin, la question 4 (financement des usines d'engrais) demeurera la quatrième question à examiner.

TEXTE PROPOSE POUR EXAMEN ET APPROBATION EVENTUELLE
PAR CONSENSUS A LA REUNION DE CONSULTATION

I. Répartition entre pays développés et pays en développement, d'une part, et entre les pays en développement eux-mêmes, d'autre part, de la production mondiale d'engrais

I-1) Aux fins de souligner la corrélation entre, d'une part, la coopération internationale pour le développement de l'industrie mondiale des engrais et, d'autre part, la réalisation de l'objectif, fixé par la conférence de Lima, visant à porter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale à au moins 25 % d'ici à l'an 2000, les gouvernements et les fabricants d'engrais des pays industrialisés comme des pays en développement conviennent que :

- a) Les pays en développement, considérés dans leur ensemble, devraient se fixer, comme objectif minimum, un volume de production qui leur permette de répondre à leurs propres besoins en engrais.
- b) En outre, les pays en développement devraient s'efforcer d'accroître leurs exportations vers les pays industrialisés de façon que celles-ci représentent 20 % environ de leur production globale en l'an 2000.

Selon les estimations de l'ONU, pour que les pays en développement puissent atteindre ces objectifs, il faudra probablement que leur part dans la production mondiale d'engrais azotés et phosphatés soit portée à, respectivement, a) environ 40 % et b) environ 50 % d'ici à l'an 2000.

I-2) Pour assurer un approvisionnement adéquat en engrais des pays en développement aussi longtemps que, considérés dans leur ensemble, ils ne seront pas parvenus à l'autosuffisance, les fabricants d'engrais des pays industrialisés et des pays en développement qui exportent des engrais conviennent :

- a) De maintenir leur production à un niveau suffisamment élevé pour pouvoir répondre aux besoins d'importation des pays en développement, en faisant à ces derniers des prix raisonnables.
- b) D'offrir aux pays en développement l'option d'acheter tous les ans pendant cinq ans une quantité déterminée d'engrais à un prix départ usine ne dépassant pas le prix de vente le plus bas pratiqué sur le marché intérieur.

- c) De proposer de négocier des contrats à long terme pour la vente d'engrais aux pays en développement.

Les gouvernements des pays intéressés acceptent d'appuyer ces mesures conformément aux pouvoirs dont ils disposent en la matière.

I-3) Pour éviter toute fluctuation aberrante de l'offre et des prix des engrais fournis aux pays en développement pendant cette période, l'ONUDI et les autres organismes intéressés des Nations Unies devraient :

- a) Mettre sur pied de toute urgence et administrer le système d'options visé à la section I-2) b), en collaboration avec les parties intéressées;
- b) Proposer d'encourager et de seconder la négociation de contrats à long terme pour la vente d'engrais.

I-4) Pour assurer, au niveau mondial, des approvisionnements adéquats et réguliers en engrais, la réunion de consultation demande à l'ONUDI de convoquer, au moins une fois par, un Groupe de travail sur la production mondiale des engrais composé de représentants d'une trentaine de pays choisis par la réunion. Ce groupe de travail serait chargé, notamment :

- a) De faciliter la croissance harmonieuse de l'industrie des engrais dans le monde en instituant des échanges d'informations et d'opinions sur les progrès accomplis par les pays en développement et les pays industrialisés pour porter la production à un rythme qui permette d'atteindre l'objectif à long terme fixé pour les pays en développement au paragraphe I-1) ci-dessus;
- b) D'examiner les renseignements disponibles sur les expansions de la capacité de production d'engrais prévues dans les pays industrialisés et dans les pays en développement;
- c) D'examiner quelles mesures devraient prendre les gouvernements pour harmoniser la croissance de l'industrie des engrais dans les pays industrialisés et dans les pays en développement.

I-5) Reconnaisant que les pays en développement devraient étudier plus à fond les accords de coopération permettant de combiner les ressources de plusieurs pays pour développer l'industrie des engrais, les fabricants d'engrais et les gouvernements des pays en développement conviennent :

- a) D'étudier, en coopération avec l'ONU, les mesures qui pourraient être prises pour encourager l'expansion de la production d'engrais dans les pays en développement
- b) D'examiner les propositions correspondantes aux réunions convoquées par l'ONU et par d'autres organismes intéressés aux niveaux régional et interrégional
- c) D'étudier la possibilité de se servir de l'ONU, le cas échéant, comme d'un cadre pour la négociation d'accords de coopération pour le développement de l'industrie des engrais.

II. Infrastructure nécessaire pour la production et la distribution des engrais dans les pays en développement

II-1) Reconnaissant que :

- Les investissements dans les usines d'engrais proprement dites doivent être souvent complétés par un investissement tout aussi important dans l'infrastructure nécessaire pour la fabrication et la distribution de ces produits
- Le coût des engrais serait considérablement accru si les dépenses additionnelles correspondant au coût de l'infrastructure devaient être prises en charge par le fabricant d'engrais au lieu d'être financées au moyen de fonds publics
- Le prix payé par les agriculteurs pour les engrais doit être maintenu aussi bas que possible et dans certains cas allégé par une subvention versée par le gouvernement

La réunion de consultation souligne qu'il importe :

- a) De réduire à un minimum les investissements additionnels dans l'infrastructure en accroissant, partout où cela est possible, la production des usines d'engrais existantes au lieu d'en créer de nouvelles à partir de zéro;
- b) De préciser les besoins en infrastructure additionnelle et de décider d'un commun accord, avant la construction de l'usine d'engrais, qui sera chargé de financer cette infrastructure;
- c) De faire en sorte que les investissements additionnels dans l'infrastructure soient financés dans toute la mesure possible au moyen de fonds publics;
- d) D'obtenir des conditions de faveur pour les fonds provenant de sources extérieures et destinés à la mise en place de l'infrastructure dans les pays en développement.

II-2) Tenant compte de ce que la bonne marche des usines d'engrais dépend de la mise en place, en temps voulu, de l'infrastructure intégrée nécessaire pour la production et la distribution des engrais, la réunion de consultation recommande que l'ONUDI, en coopération avec la FAO et la BIRD, établisse :

- a) Une description de l'infrastructure requise pour la production et la distribution des engrais et une analyse des diverses méthodes suivies pour financer cette infrastructure dans les pays industrialisés et les pays en développement.
- b) Des propositions pour financer la mise en place de cette infrastructure et l'installation des usines d'engrais dans le cadre de projets intégrés.
- c) Des recommandations touchant les termes et les conditions auxquels les gouvernements et d'autres sources de fonds pourraient assurer le financement nécessaire.

III. Construction et exploitation des usines d'engrais

III-1) Etant donné que la moitié environ des nouvelles usines d'engrais susceptibles d'être construites au cours de la période 1980-2000 seront implantées dans les pays en développement, certaines mesures s'imposent pour assurer que l'on construira dans ces pays, à un coût raisonnable, des usines modernes, efficaces, et d'une exploitation sûre. A cet effet, les gouvernements, les fabricants d'engrais, les entrepreneurs et les fournisseurs de matériel internationaux conviennent, notamment :

- a) De recourir à des appels d'offres internationaux pour la fourniture de machines, de matériel et de tout autres services et, lorsque cela est impossible, prendre des dispositions pour que les prix du matériel et des services ne soient pas plus élevés que ceux qui seraient consentis en cas d'appels d'offres internationaux;
- b) De collaborer avec l'ONUOI à l'établissement de propositions détaillées pour la mise en place d'un système d'assurance multilatérale destiné à couvrir les risques et les dommages indirects résultant de fautes dans la conception des installations et du matériel;
- c) De collaborer avec l'ONUOI à l'établissement de contrats types pour l'installation d'usines d'engrais assurant entre autres la fourniture régulière, à des conditions de faveur, de l'information sur les progrès technologiques et les connaissances techniques;
- d) D'étudier les possibilités d'adopter un matériel de type standard pour les usines d'engrais construites dans le même pays ou dans la même région en développement;
- e) D'employer au maximum le personnel local, qualifié ou non qualifié, et le faire participer à toutes les phases de l'installation des usines d'engrais dans les pays en développement;
- f) D'employer au maximum des machines et du matériel qui peuvent être fabriqués dans le pays où l'usine d'engrais est installée;
- g) De collaborer régulièrement avec l'ONUOI pour déterminer comment les gouvernements pourraient fournir une aide et une assurance financières de nature à encourager plus efficacement la mise au point, l'essai et le lancement de nouveaux procédés de fabrication et de nouvelles techniques appropriées convenant plus particulièrement aux pays en développement.

III-2) Vu la nécessité pour les pays en développement d'exploiter intensivement les usines d'engrais déjà établies ou nouvellement créées, les gouvernements, les fabricants d'engrais, les entrepreneurs et les fournisseurs de matériel internationaux conviennent de prendre les dispositions voulues pour :

- a) Déterminer les causes de la faible utilisation des capacités de production dans les usines d'engrais existantes et remédier à cette situation, notamment en apportant les capitaux additionnels requis pour éliminer des goulots d'étranglement dans la production, en assurant la fourniture sûre et rapide des pièces de rechange et en fournissant du personnel temporaire pour l'exploitation et l'entretien des usines;
- b) Assurer la formation des cadres de gestion et du personnel qualifié requis pour exploiter et entretenir les usines déjà établies ou nouvellement créées moyennant, le cas échéant, une contribution financière du gouvernement des parties contractantes.

IV. Financement des usines d'engrais et de l'infrastructure connexe

IV-1) Tenant compte de ce que l'industrie des engrais joue un rôle de premier plan dans les progrès de l'agriculture et que les engrais doivent être vendus aux agriculteurs le meilleur marché possible, les gouvernements des pays en développement et des pays industrialisés ainsi que les fournisseurs de capitaux reconnaissant la qualité :

- a) D'assurer le financement des installations complètes pour la fabrication d'engrais comportant à la fois des unités de fabrication et l'infrastructure requise pour la production et la distribution.
- b) De continuer à accorder un rang de priorité élevé au financement d'installations complètes de ce type.
- c) De fournir des moyens de financement à des conditions de faveur justifiées uniquement par la nature de l'installation complète en cause.
- d) D'autoriser les sources extérieures de fonds à participer, sous forme de prêts et de dons, au financement des dépenses locales et des dépenses en devises entrant dans les frais d'établissement d'installations complètes de ce genre.

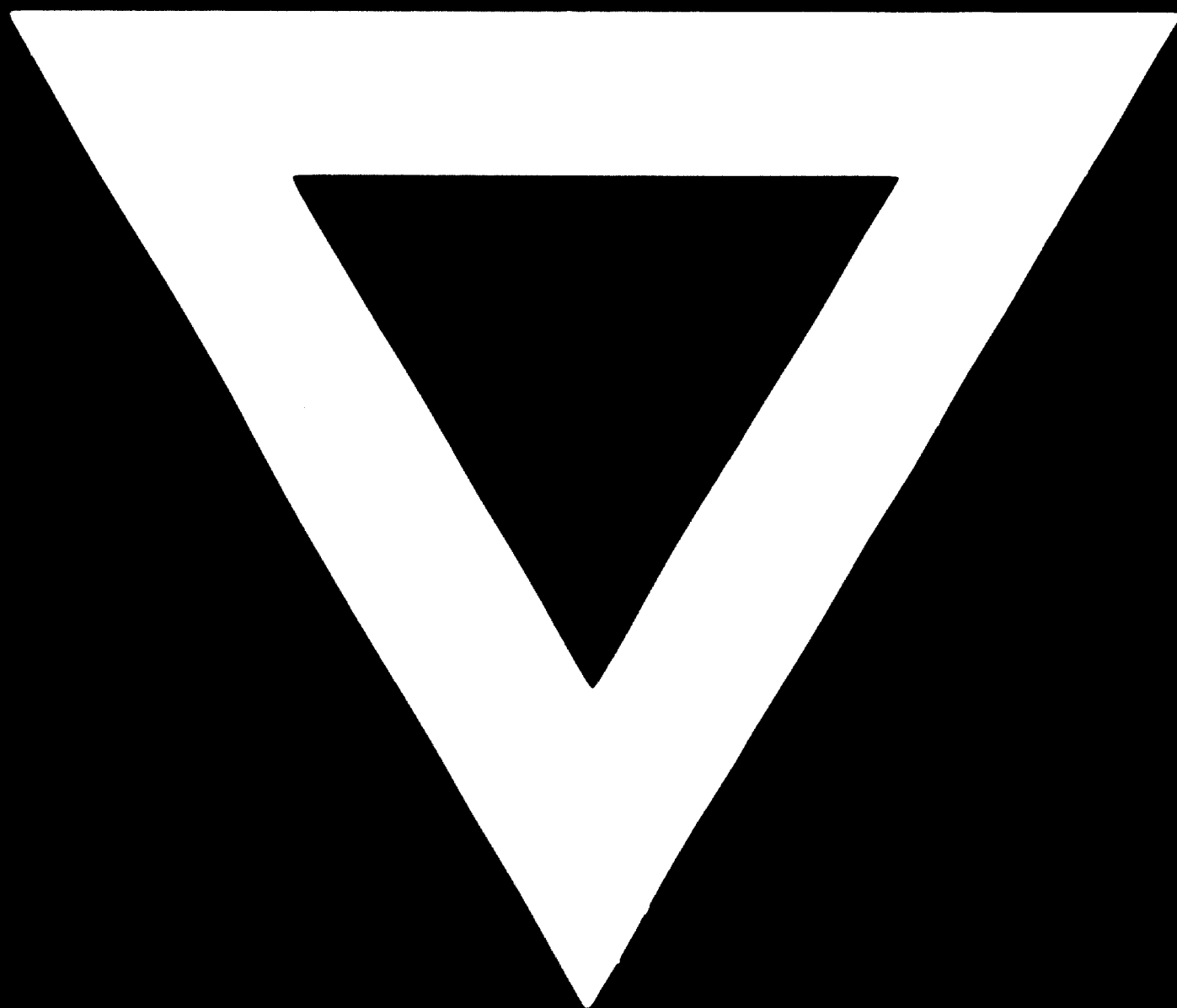
IV-2) Notant qu'il faudra probablement mobiliser des capitaux importants pour financer la construction des usines d'engrais dans les pays en développement au cours de la période 1980-1990, les gouvernements et les fabricants d'engrais des pays industrialisés et des pays en développement conviennent que l'ONU devrait créer un Groupe de travail sur le financement de projets relatif à l'industrie des engrais qui serait chargé d'examiner en priorité les questions suivantes :

- a) Les problèmes que les pays en développement rencontrent déjà ou rencontreront vraisemblablement à l'avenir pour obtenir des fonds suffisants de sources locales et extérieures pour le financement des usines d'engrais et de l'infrastructure correspondante.
- b) L'adéquation des termes et des conditions conventionnelles pour financer la construction des usines d'engrais et de l'infrastructure correspondante dans les pays en développement.

- e) La nature et la teneur des garanties qu'il faut accorder pour obtenir d'importantes contributions extérieures au financement des usines d'engrais ;
- d) Nouveaux moyens de combiner l'autorité nationale sur les entreprises productrices d'engrais avec d'importants apports extérieurs de capitaux, par exemple les accords de crédit-bail.



B - 267



77.06.28